

Am 1<sup>re</sup> Frankfurt l<sup>e</sup> Coire

23.

Monsieur; Aijant eu cognoissances  
comme le Sieur Dorlot avoit en main du bien de fra  
Monsieur du Bual la somme de 2000. florins, et  
demeuroit redoublé de pareille somme à ses héritiers.  
Je l'ay prie et essayé de se vouloir desaisir de ces deniers,  
en payement des 4000 florins que led. Sieur du Bual  
avoit laissé par testament a mademoiselle van dorp.  
A quoy aijant considéré, il m'a représenté comme  
vous auriez en main la promesse par la quelle il  
aduoie led. debt de 2000. florins, à raison de 1000  
de la compagnie. Mais si luy ay fait comprendre  
qu'il avoit tort de doubter, que vous en luy mandassiez  
promptment led. promesse dès qu'aurez aduis du  
plein payement de l'Argent. et de surabondant  
buts fins vous en ay voulu advertir et prier par  
ceste: à ce que la promptitude dont ce Gentil.  
m'a voulu obliger, en considération mesme de l'honneur  
du de fâncel; qu'il a toujours surs d'affection,  
m' luy tourne à préjudice ou inquietude. first  
de quoy je me expose en vostre discretion naturelle  
et à tant vous prie de m'employer aux occasions  
de vos services, où il vous donneray sujet  
de croire que je suis

Monsieur

La Camp à Offelen le 19.  
de Juin 1691

